



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Amateurs, Quai des Antilles, Nantes, création permanente Estuaire 2007 © Bernard Renaud/LVAN

13^e

JOURNÉES NATIONALES
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14
NOV 2018

**SERAFIN-PH : au-delà de l'outil tarifaire,
quelles applications opérationnelles
(PAG, Projet établissement, CPOM, etc.) ?**

**Atelier
N°2**



ANIMATRICE

Florence LE JOLLY - Responsable de site, SESSAD Jean Duret (44), Fondation OVE

RAPPORTEURE

Carole PEINTRE - Directrice du CREAI Ile-de-France

INTERVENANTES

Isabelle GERARDIN - Conseillère technique, CREAI Bourgogne Franche-Comté

Magali COLLANGE - Psychologue, SESSAD Dolines (48), Le Clos du Nid

Argumentaire

Depuis 2015, les pouvoirs publics animent une réflexion, nationale et participative, visant à réformer les modes de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Le projet de réforme SERAFIN-PH¹ vise ainsi d'ici 2020 à mettre en place une tarification fondée sur les besoins effectifs des personnes accompagnées et les prestations mises en œuvre (directement ou indirectement) pour y répondre. Le changement attendu dans la méthode d'allocation des ressources a également pour ambition de favoriser la mise en place de formes d'organisation plus souples, favorisant des réponses modulaires (co-accompagnements), des parcours individualisés et des prestations plus inclusives.

Avant même de pouvoir anticiper le choix du modèle tarifaire et ses conséquences financières sur les structures médico- sociales, deux nomenclatures ont été arrêtées dès 2016 pour décrire les besoins des personnes qu'elles accompagnent et les prestations qu'elles leur délivrent. Ces nomenclatures ne constituent pas à ce stade des référentiels tarifaires mais sont en revanche opérationnelles dans leur visée descriptive. Si ces nomenclatures n'ont pas de valeur réglementaire, elles sont pour autant citées dans des textes officiels (ex : instruction 21/03/2017 sur les CPOM, appels à projets d'ARS, etc.). En effet, en proposant un langage commun, ces nomenclatures peuvent être utilisées dans la conduite des évaluations des besoins et la mise en place de réponses individuelles et collectives, territorialisées.

Cet atelier propose de mieux s'approprier la réflexion nationale en cours et de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans la structuration des nomenclatures "besoins" et "prestations", au travers d'exemples concrets de leur application opérationnelle (projet individuel, Projet d'Accompagnement Global, projet d'établissement, élaboration du CPOM, rapport d'activité, etc.).

¹ « Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

Atelier N°2 : SERAFIN-PH : au-delà de l'outil tarifaire, quelles applications opérationnelles (PAG, Projet établissement, CPOM, etc.) ?

Introduction

Depuis 2015, les pouvoirs publics animent une réflexion, nationale et participative, visant à réformer les modes de tarification des établissements médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Le projet de réforme SERAFIN-PH vise ainsi d'ici 2020 à mettre en place une tarification fondée sur des références objectives sur les besoins des personnes accompagnées et les prestations mises en œuvre (directement ou indirectement) pour y répondre. Le changement attendu dans la méthode d'allocation des ressources a également pour ambition de favoriser la mise en place de formes d'organisation plus souples, favorisant des réponses modulaires (co-accompagnements), des parcours individualisés et des prestations plus inclusives.

Avant même de pouvoir anticiper le choix du modèle tarifaire et ses conséquences financières sur les structures médico-sociales, deux nomenclatures ont été arrêtées dès 2016 pour décrire les besoins des personnes qu'elles accompagnent et les prestations qu'elles leur délivrent. Ces nomenclatures ne constituent pas à ce stade des référentiels tarifaires mais sont en revanche opérationnelles dans leur visée descriptive. Si ces nomenclatures n'ont pas de valeur réglementaire, elles sont pour autant citées dans des textes officiels (ex : instruction 21/03/2017 sur les CPOM, appels à projets d'ARS, etc.).

En effet, en proposant un langage commun, ces nomenclatures peuvent être utilisées dans la mise en place d'outils structurants dans la conduite des évaluations des besoins et la mise en place de réponses individuelles et collectives, territorialisées.

Cet atelier propose de mieux s'approprier la réflexion nationale en cours sur la réforme de la tarification et de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans la structuration des nomenclatures « besoins » et « prestations », au travers d'exemples concrets de leur application opérationnelle (rapport d'activité, dossier de l'utilisateur, Projet d'Accompagnement Global, élaboration du CPOM, projet d'établissement, etc.).

Deux expériences menées en SESSAD ont introduit cet atelier, suivi des échanges avec les participants.

1^{ère} intervention : L'utilisation des nomenclatures Serafin dans le cadre des projets d'établissements et de services.

Témoignage : Isabelle Gérardin, conseillère technique du CREAI Bourgogne-Franche-Comté

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté a été sollicité par une grosse association gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux (13 ESMS) pour accompagner les équipes professionnelles de ces structures à la réécriture de leur projet institutionnel.

Dans sa proposition méthodologique, le CREAI BFC a pointé tout l'intérêt d'utiliser les nomenclatures Serafin-PH pour la description, tant des profils des personnes en situation de handicap accompagnées, que des prestations offertes. En effet, ces nomenclatures offrent un langage commun (favorisant les échanges partenariaux ou avec la famille), basé sur une approche civique (droits des personnes), dans la continuité du GEVA (approche systémique basée sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé - CIF). De plus, la prise en compte de toutes les catégories d'activités humaines (pour les besoins comme pour les prestations) invite à aller examiner des domaines parfois moins investis par les ESMS (ex : vie affective et sexuelle, pair-aidance, etc.). Leur portée descriptive permet également de mieux identifier les différentes réponses possibles à apporter aux besoins, soit en interne de la structure, soit par des partenaires institutionnels ou encore par des acteurs du droit commun. La grille de lecture proposée par ces nomenclatures favorise ainsi une réflexion sur des solutions modulaires et/ou une approche « parcours », dans l'esprit notamment de la Réponse accompagnée pour tous (RAPT) et du virage inclusif.

Le chantier de grande ampleur que représente toute écriture de projet constitue une opportunité pour permettre aux professionnels de s'approprier ces nomenclatures. Cependant, il est préalablement nécessaire de les « replacer » dans l'ensemble des réformes en cours et des orientations des politiques sociales actuelles pour donner tout son sens à l'utilisation de ces nomenclatures.

Dans l'exemple présenté par le CREAI BFC, pour **décrire la population accompagnée dans le projet d'établissement ou de service**, la priorité a été donnée de partir des outils existants dans la structure médico-sociale concernée. Quand ces outils s'appuient sur la logique CIF, le travail consistera essentiellement à sélectionner les indicateurs les plus discriminants pour cibler la population et les répartir dans les trois blocs de la nomenclature des besoins SERAFIN-PH : Besoins en termes de santé / Besoin en termes d'autonomie / Besoins en termes de participation sociale. L'échelle de l'indicateur peut reprendre par exemple celui des outils existants (s'ils correspondent à la logique CIF qui visent à identifier la réalisation de l'activité partielle, totale ou non de la personne et l'éventuel besoin d'un tiers) ou sinon reprendre celle du GEVA. La cotation de cette vingtaine d'indicateurs pour l'ensemble des personnes de la file active a permis de dégager un profil général des personnes accompagnées.

Le CREAI BFC a relevé les difficultés suivantes dans l'utilisation de la nomenclature des besoins par les équipes professionnelles :

- Raisonner en termes de besoin et non « sauter directement au mode de réponse » (la personne a des besoins « en termes de communication » et non en termes « d'orthophoniste »).
- Choisir les indicateurs les plus discriminants (qui caractérisent le mieux la spécificité de la population accompagnée).

- Faire une analyse qualitative des résultats quantitatifs obtenus (parfois des résultats statistiques qui corroborent la représentation des professionnels, d'autre fois, des résultats qui les étonnent).

Pour **décrire la palette de l'offre de soins et d'accompagnement offerte par l'établissement** ou le service (dans le projet de l'ESMS), la nomenclature SERAFIN des prestations offre un cadre structurant. Il s'agit de la classer dans les différentes prestations « directes », de décrire la ou les formes prises par ces prestations (quel type d'organisation, de qualification mobilisée, etc.) et d'indiquer si les prestations telles qu'elles existent actuellement répondent totalement, partiellement ou pas totalement à tout ou partie des besoins des personnes accompagnées. Le cas, échéant, il s'agit d'identifier si les besoins sont couverts par d'autres ressources professionnelles du territoire (partenaires du social, sanitaire ou médico-social et équipements de droit commun) ou éventuellement par les proches. Cet exercice permet à la structure médico-sociale de mieux se situer au sein de son territoire et de nourrir sa réflexion sur les perspectives d'évolution de son offre médico-sociale.

Le CREA I BFC a relevé les difficultés suivantes dans l'utilisation de la nomenclature des prestations par les équipes professionnelles :

- Penser les activités mises en œuvre, les modalités de soins et d'accompagnement en termes de « prestation ». Pour aider ce changement de logique, le CREA I BFC a proposé d'une part de passer par l'énonciation de la finalité du titre de chaque prestation et d'autre part, de se placer du point de vue de la personne ou de son entourage sur ce qu'elle peut attendre de la structure concernée.
- S'extraire de la logique financière qui sous-tend la création des nomenclatures.

L'utilisation des nomenclatures Serafin a également permis de mieux répertorier **les partenariats** et de les situer dans les domaines de soins et d'accompagnement ou encore en réponse à quels besoins.

De plus, la nomenclature des prestations « indirectes » contient une prestation qui permet à l'établissement ou au service de réfléchir sur sa capacité à être une ressource pour les acteurs de son territoire (« fonction appui-ressource »), et notamment envisager qu'une partie de son expertise médico-sociale n'intervienne plus seulement auprès de sa file active mais aussi en appui (conseils, formation, évaluation, etc.) à d'autres acteurs qui sont susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap (ex : formation des bibliothécaires à l'accueil de publics autistes).

En conclusion, l'appropriation des nomenclatures Serafin par les professionnels de terrain favorise un changement de perspective attendu par les orientations des politiques sociales actuelles (des solutions plus modulaires et inclusives, intervenir sur le territoire auprès notamment d'acteurs du droit commun, ajuster l'offre aux besoins des personnes et non l'inverse, etc.). Au-delà des perspectives tarifaires, les nomenclatures sont des référentiels intéressants pour décrire les situations de handicap et l'offre médico-sociale.

2^{ème} intervention : L'utilisation des nomenclatures Serafin dans le cadre des projets d'établissements et de services.

Témoignage : Magali Collange, psychologue au SESSAD Dolines (6-20 ans) et au SESSAD Pro (14-25 ans), Association Le Clos du Nid

Le directeur général de l'Association Le Clos du Nid, faisant partie du Groupe Technique National Serafin, a identifié rapidement l'intérêt de travailler avec les équipes à partir de ces nomenclatures, en particulier pour donner plus de visibilité aux actions de chacun.

Ainsi, **une fiche monographique** a été construite. Chaque professionnel de l'Association peut s'en saisir (seul ou en associant des collègues) pour décrire une activité qui existe actuellement, qui est en projet ou pour lequel il y a des besoins mais pas encore de réponse. Chaque fiche monographique comprend le titre de l'action, sa nature (existe, en projet, souhaitable), les objectifs poursuivis, les éléments descriptifs de l'activité, les acteurs qui y contribuent (au sein de l'ESMS, de l'association ou extérieurs) et les besoins auxquels cette activité correspond (nomenclature des besoins à cocher). Sachant que très souvent, une même activité permet de répondre à plusieurs besoins.

Deux exemples sont donnés :

- Un groupe de parole de jeunes organisé au sein du SESSAD (sur les thèmes notamment de l'autonomie et l'accès à la vie adulte, mais aussi sur le respect de soi et des autres, etc.)
- Des actions d'information et d'éducation à la vie affective et sexuelle (groupe de travail, soirée avec animation et intervenants extérieurs, etc.) auprès des jeunes de l'IMPRO.

L'intérêt général de ces fiches monographiques identifié par les professionnels pour l'ensemble de l'association :

- Un langage commun pour valoriser les actions, aussi bien auprès de l'institution, de la famille ou des partenaires ;
- Identifier des actions faites par d'autres équipes, actions inspirantes (par les outils utilisés, les références théoriques, etc.) et repérer des professionnels mobilisables ponctuellement avec une expertise spécifique (en interne ou en externe de l'association) pour apporter un appui à des projets d'activité.
- Faciliter les échanges entre les différents ESMS de l'association et développer des actions communes.
- Identifier, en creux, les types de besoin auxquels peu de réponses sont apportées au sein de l'établissement, voire de l'association, pour envisager des actions mutualisées (notamment de formation).

Les enseignements tirés par les professionnels qui ont mis en regard les fiches monographiques du SESSAD pro avec celles de l'IMPRO (et qui ne s'adressent pas « théoriquement » aux mêmes profils d'enfants) :

- Les similitudes et différences ont été repérées de façon plus précise et ont favorisé les réflexions sur les orientations souhaitables entre l'IMPRO et le SESSAD pro. Et d'une façon générale, cela a permis d'analyser en quoi le parcours des jeunes en SESSAD pro « est modélisant » pour ceux en IMPRO.

- Les activités réalisées auprès du SESSAD pro ont été inspirantes pour mieux préparer les jeunes de l'IMPRO à la vie d'adulte. Inversement, les actions en termes de vie affective et sexuelle perçues comme moins prioritaires pour les jeunes en SESSAD pro ont été envisagées car elles font partie d'un accompagnement éducatif global à la vie d'adulte.

Synthèse des échanges avec les participants

► Objectivation des besoins

Un intervenant se questionne sur l'apport de la nomenclature des besoins dans la mesure où les professionnels de SESSAD connaissent généralement bien la population qu'ils accompagnent. Isabelle Gérardin précise que l'équipe professionnelle du SESSAD connaît bien la situation de chaque enfant accompagné (d'ailleurs, l'évaluation préalable au projet personnalisé de l'enfant comporte un nombre beaucoup plus important d'indicateurs) mais n'a pas forcément une vision globale des différents profils et surtout quelle proportion chacun d'eux représente dans la file active. En effet, pour certaines « caractéristiques » (une vingtaine d'indicateurs de besoins), les professionnels sont parfois étonnés du résultat agrégé de chacune d'entre elles. Quelle proportion des enfants accompagnés ont des besoins dans les interactions avec ses pairs ? Magali Collange ajoute « qu'on n'a jamais fait le tour des besoins des jeunes », la nomenclature offrant ainsi un cadre de réflexion particulièrement pertinent par l'exhaustivité des besoins recensés.

► Meilleure visibilité des activités développées

Magali Collange témoigne d'une satisfaction des professionnels de son association de rendre compte de la variété des activités proposées. « On sait qu'on coûte cher et là on voit toutes les actions que l'on développe ».

► Utilisation des nomenclatures Serafin dans les systèmes d'information (SI) des ESMS

Plusieurs participants de l'atelier témoignent de l'utilisation de ces nomenclatures dans le dossier de l'utilisateur de leur SI. Un SESSAD témoigne qu'à l'île de la Réunion, l'ARS a financé la moitié de l'investissement d'un logiciel afin que tous les ESMS dispose d'un SI commun. Le caractère insulaire a permis de faire cette expérimentation qui est en cours. Le SI permettra notamment de « compter notre activité de façon homogène ». Un autre SESSAD s'interroge sur les moyens informatiques que ces approches vont demander : quid des petites associations ?

► Utilisation de la nomenclature des Besoins dans les Plans d'Accompagnement Globaux (PAG)

Une référente « Réponse Accompagnée Pour Tous » d'un département témoigne de l'utilisation de la nomenclature Serafin des Besoins pour les situations complexes liées justement à l'intrication de nombreux besoins. Cette nomenclature est particulièrement utile dans les échanges avec la famille car elle est concrète.

En revanche, la nomenclature des prestations n'est pas utilisée par les PAG, « on est encore dans une logique de réponses par des établissements et services existants, même s'ils interviennent simultanément et en complémentarité ».

► Former à l'évolution des politiques sociales, sanitaires et médico-sociales des années 2000

Un intervenant témoigne que l'ARS de sa région exige une présentation des CPOM en référence aux nomenclatures Serafin et précise que la CIF ne parle pas aux professionnels. De même, un autre participant explique que son association a répondu et remporté un appel d'offre pour la mise en place d'un PCPE et que l'ARS imposait une présentation du projet en format « Serafin ». Aujourd'hui, une partie de ces services sont ainsi organisés à partir de ces nomenclatures tandis que d'autres structures n'ont pas intégré ces approches car cela demanderait de revisiter tous les projets d'établissements et de services. Isabelle Gérardin indique que l'accompagnement à l'utilisation des nomenclatures nécessite un temps de travail préalable sur les lois des années 2000 qui sont toutes basées sur les mêmes principes d'intervention et conduisent ainsi « naturellement » à comprendre les évolutions qui se traduisent aujourd'hui par une logique « Serafin-compatible ».

► Une appropriation des nomenclatures qui prennent du temps

Un participant s'interroge sur le temps que demande ce travail d'appropriation et sa mise en œuvre dans les outils professionnels car « le travail éducatif, c'est d'abord être dans le lien social avec l'enfant accompagné ». De même, un autre participant indique que « c'est un filtre qui vient se rajouter à d'autres filtres existants, celui de la démarche qualité, et que les professionnels ressentent un amoncellement de concepts ». Magali Collange convient que cela implique un travail supplémentaire mais qu'en 15 ans d'expérience professionnelle, elle regrette de n'avoir pas forcément « laisser de trace écrite sur certaines bonnes pratiques, activités, etc. » et d'avoir souvent le sentiment de devoir toujours inventer, partir de zéro alors que d'autres collègues ont expérimenté des activités probantes. Elle considère ainsi qu'au final ça va faire gagner du temps et améliorer la qualité de l'accompagnement.

► Des prestations indirectes plus difficiles à se représenter

Un participant témoigne que si la nomenclature des prestations directes (soins et accompagnement) fait sens rapidement pour les professionnels, en revanche, c'est plus difficile pour les prestations indirectes.

► Une nomenclature Serafin des Besoins qui n'est pas un outil/grille d'évaluation

Un participant souligne que la nomenclature des besoins permet d'identifier des grandes catégories de besoin mais qu'il n'est pas possible de l'utiliser comme « outil d'évaluation ». Comment faire ? Carole Peintre confirme qu'il s'agit d'une nomenclature, qu'elle permet de classer des catégories de besoins mais n'offre pas directement un indicateur (une ou des questions précises) avec une échelle de cotation pour la coder.

En revanche, on trouve ces « indicateurs » dans le GEVA qu'on peut ainsi injecter facilement dans les rubriques de la nomenclature Serafin des Besoins (qui est, en quelque sorte, la structure / le squelette de la grille d'évaluation). Dans le GEVA, on a bien des questions précises relatives aux « besoins pour l'entretien personnel » (ex : se laver, prendre soin de son corps, s'habiller/se déshabiller, etc.) ainsi qu'une échelle de mesure («A» : Activité réalisée seule, sans aide humaine et sans difficulté «B» : Activité réalisée partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sur sollicitation et/ou avec une difficulté partielle «C» : Activité réalisée avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière «D» : Activité non réalisée).

► Fonction « appui-ressource » au territoire

Un SESSAD témoigne être le seul SESSAD de son département à être spécialisé sur l'accompagnement de jeunes avec autisme. Aussi, deux jours par an, le SESSAD se consacre à aller dans les ULIS TSA pour évaluer les jeunes. Ils font déjà cette prestation. Carole Peintre confirme que cette prestation est expérimentée depuis plusieurs années par un grand nombre d'établissements et services, notamment quand ils s'adressent à des publics nécessitant des outils de communication spécifiques ou nécessitant de « décrypter » le comportement, les modalités particulières dans les interactions avec autrui. Ce qui est intéressant avec Serafin c'est de voir apparaître spécifiquement cette prestation, qui très certainement devrait se développer avec le virage inclusif. Pour bénéficier de projets plus inclusifs, les personnes en situation de handicap (enfants ou adultes) auront besoin que la société évolue et devienne plus accueillante, mieux formée à interagir avec ces personnes et qu'elle modifie ses représentations. Ainsi, les ESMS seront très certainement inciter à proposer des actions de formation, de conseil, d'appui auprès de dispositifs non spécialisés et/ou des équipements de droit commun. Les ESMS ont tout intérêt à réfléchir dès maintenant à quelle action d'appui ressource il pourrait valoriser. A l'échelle d'un CPOM, cette prestation peut se traduire par des moyens non négligeables.